

VILLE DE
SAINT-NICOLAS-DE-PORT



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

FLUCTUO NEC MERGOR

« Je suis battu par les flots mais ne sombre pas »

Références à rappeler : LB/IB/JP
Dossier suivi par : Service Urbanisme

Poste : 03 83 48 81 53

Je soussigné, Luc BINSINGER, Maire de la Ville de SAINT-NICOLAS-DE-PORT, certifie avoir affiché l’avis au public ainsi que l’arrêté 25.235 se rapportant à la modification du Plan Local d’Urbanisme le 24/10/25 en mairie, sur le site internet et le Facebook de la ville.

Pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Saint-Nicolas-de-Port,
Le 24/10/25



Luc BINSINGER,
Maire.